

Madame, Monsieur,

Vous envisagez de réaliser des travaux qui impacteront l'aspect extérieur de votre résidence.

Le règlement de l'AFUL stipule que vous devez au préalable obtenir l'autorisation du Comité.

Vous trouverez ici un formulaire que vous voudrez bien remettre au Comité qui examinera la faisabilité de votre projet en conformité avec notre Règlement.

Cette autorisation vous sera demandée par le service de l'urbanisme avant vous délivrer, si cela est nécessaire, un permis de construire ou une simple autorisation de travaux.



A.F.U. L. « La Colline de Verville »

Association Foncière Urbaine Libre

8, Place de l'École de la Verville

91540 MENNECY

afulverville1@wanadoo.fr

Tel : 01 64 99 68 48

Mobile : 06 37 01 60 36

<http://afulverville.free.fr/>

Demande d'autorisation de travaux

La demande d'autorisation de travaux à soumettre au comité de votre AFUL est un préalable avant tous travaux et remise de dossier auprès des organismes municipaux,
En effet, le service d'urbanisme vous demandera de joindre à votre dossier le courrier d'acceptation de votre projet par l'AFUL qui visera, le cas échéant, un exemplaire de votre déclaration préalable ou de votre demande de permis de construire

1- Identité du demandeur :

Madame :

Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse : Numéro Voie

Téléphone :

Adresse électronique :

2- Nature du projet :

Abri de jardin

Terrasse au sol

Pergola

Accès garage

Volets

Volets roulants

Porte d'entrée

Porte de garage

Fenêtre de toit

Autres (à préciser)

Type de maison : (le cas échéant préciser si bout de bande)

J'atteste avoir qualité pour faire cette demande de travaux à l'AFUL (vous pouvez déposer une demande si vous êtes propriétaire ou si vous avez l'autorisation ou un mandat du propriétaire).

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles prévues dans les règlements et statuts de l'AFUL (téléchargeable sur le site).

A :

Le :

Signature

